

Demande de Permis via l'ANTS

Description

À l'heure du tout numérique, les démarches du permis se modernisent ! Les candidats au permis doivent maintenant passer par le site de l'ANTS pour faire une demande de permis de conduire. Voici en quoi cela consiste et comment s'y prendre.

[Demander votre permis sur le site de l'ANTS](#)

L'ANTS et le permis de conduire : les démarches en ligne

Qu'est-ce que l'ANTS ?

L'ANTS est l'Agence Nationale des Titres Sécurisés. Il s'agit d'un service administratif du gouvernement français, qui délivre notamment les passeports, cartes d'identité, cartes grises... et les permis de conduire !

Peu à peu, les démarches sont numérisées et les dossiers papiers sont remplacés par des demandes en ligne, sur le site de l'ANTS. C'est le cas pour le permis de conduire. En effet depuis novembre 2017, les candidats doivent effectuer en ligne sur le site de l'ANTS leur demande de permis de conduire.

À quoi correspond la demande de permis de conduire ?

La demande de permis de conduire sur l'ANTS correspond en fait à la demande de numéro NEPH. Il s'agit d'un numéro attribué à chaque candidat, indispensable pour pouvoir passer l'examen du code de la route et par la suite obtenir son permis de conduire. Cette demande, autrefois réalisée par dossier papier, se fait maintenant exclusivement en ligne, sur le site de l'ANTS pour le permis de conduire.

Qui doit s'inscrire sur l'ANTS pour le permis de conduire ?

Vous devez effectuer sur l'ANTS une demande de permis de conduire si vous êtes dans l'une de ces situations :

- il s'agit de votre toute première inscription au permis
- vous souhaitez passer une nouvelle catégorie de permis (passer le permis moto après avoir obtenu le permis voiture par exemple)
- vous devez repasser votre permis suite à une annulation ou une suspension

L'inscription via l'ANTS pour le permis de conduire est obligatoire dans ces cas, que vous soyez candidat d'une auto-école physique, en ligne ou candidat libre.

En revanche, vous n'êtes pas concerné par l'ANTS et la demande de permis de conduire si vous avez déjà été inscrit en auto-école auparavant, sans avoir obtenu votre permis depuis. En effet, vous possédez déjà un numéro NEPH, valable à vie. Il suffit donc de récupérer votre dossier auto-école pour poursuivre votre formation.

Les étapes pour faire une demande de permis de conduire sur l'ANTS

Faire la demande de permis

Voici les étapes à suivre sur l'ANTS pour la demande de permis de conduire.

1. Rendez-vous sur le site de l'ANTS et connectez-vous, ou créez un compte si vous n'en avez pas.
2. Cliquez sur "Mon espace conducteur" puis "Commencer la demande".
3. Choisissez le motif de votre demande selon votre situation et la catégorie du permis visé.
4. Compléter les champs demandés et fournissez les documents requis pour l'inscription au permis (par photo ou scan).
5. Validez votre demande ! Vous pourrez alors télécharger un justificatif de dépôt de votre demande.

Où trouver son numéro NEPH

Après avoir finalisé votre demande de permis, vous devez vérifier régulièrement le statut de votre demande, jusqu'à recevoir votre numéro NEPH. Cela peut prendre quelques semaines. Voici comment procéder :

1. Reconnectez-vous à votre compte ANTS pour le permis de conduire.
2. Rendez-vous dans votre espace conducteur.

3. Lorsque vous voyez que votre demande est “validée”, vous pouvez accéder au dossier en ligne et télécharger le fac similé, qui est votre attestation d’inscription, sur lequel sera inscrit votre numéro NEPH.

Il est recommandé d’enregistrer ce document, qui vous sera nécessaire pour la suite de votre formation. Il remplace le document anciennement appelé Cerfa 02.

Lorsque vous aurez obtenu un résultat favorable au permis, vous devrez vous reconnecter sur votre espace ANTS et faire une demande de fabrication de votre permis de conduire.